

**PROCÈS-VERBAL DE LA 115<sup>e</sup> ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2016-2017  
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DU CÉGEP RÉGIONAL DE LANAUDIÈRE À L'ASSOMPTION,  
TENUE LE MERCREDI 9 NOVEMBRE 2016 À 18 H, AU LOCAL F-240  
SITUÉ AU 180, RUE DORVAL, L'ASSOMPTION**

<b>Présences</b>	:	Nicolas Chamberland, Adel Omar Dahmane, Mariline V. Dufour, Alain Lamarre, Geneviève Laporte, Martine Lavallée et Francine Tellier
<b>Absences confirmées</b>	:	Paul-Antoine Jetté, Sylvain Goyette, Véronique Lefrançois et Guy Vandandaigue, Henri Mondor
<b>Invitée</b>	:	Murielle Lanciault, Dominique Trudel et Jean-Luc Trussart
<b>Présidence d'assemblée</b>	:	Clément Limoges
<b>Secrétaire d'assemblée</b>	:	Chantale Gagné

---

**115.1 Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum**

Le quorum étant constaté, la réunion débute à 18 h 05.

Le président d'assemblée souhaite la bienvenue à M. Adel Omar Dahmane, nouveau membre, représentant les établissements d'enseignement de niveau universitaire.

**115.2 Adoption de l'ordre du jour**

Les membres ont reçu le projet d'ordre du jour avec la convocation.

***CECL161109-01***

*Sur une proposition de madame Francine Tellier, dûment appuyée par madame Geneviève Laporte, il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :*

- 115.1 Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum
- 115.2 Adoption de l'ordre du jour
- 115.3 Adoption du procès-verbal de la 113e assemblée régulière tenue le mercredi 21 septembre 2016
- 115.4 Adoption du procès-verbal de la 114e assemblée extraordinaire tenue le mardi 19 octobre 2016

- 115.5 Suite des procès-verbaux
- 115.6 Parole à l'assemblée
- 115.7 Présentation du bilan 2015-2016 des centres d'aide à l'apprentissage et l'approche souhaitée pour développer un «Carrefour de l'apprentissage»  
*Invitée: Dominique Trudel, conseillère pédagogique*
- 115.8 Adoption du Rapport d'évaluation du programme Design d'intérieur  
*Invités: Murielle Lanciault et Jean-Luc Trussart*
- 115.9 Adoption de la révision de la grille du programme Techniques juridiques  
*Invités: Murielle Lanciault et Jean-Luc Trussart*
- 115.10 Adoption de la révision de la grille du programme Techniques de comptabilité et de gestion  
*Invités: Murielle Lanciault, Paul-Antoine Jetté et Jean-Luc Trussart*
- 115.11 Adoption de la révision des grilles 2014-2017 et 2015-2018 du programme Techniques d'orthèses visuelles  
*Invités: Murielle Lanciault et Jean-Luc Trussart*
- 115.12 Adoption du calendrier scolaire 2017-2018
- 115.13 Adoption des objectifs et des résultats attendus du plan stratégique 2015-2019 du Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption
- 115.14 Recommandations à formuler au conseil d'administration pour l'émission de diplômes au Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption
- 115.15 Rapport de la direction
- 115.16 Autres points
- 115.17 Information
- 115.18 Dépôt de documents
- 115.19 Prochaine assemblée: le mercredi 8 février 2017
- 115.20 Levée de l'assemblée

*Adoptée à l'unanimité.*

**115.3 Adoption du procès-verbal de la 113<sup>e</sup> assemblée régulière tenue le mercredi 21 septembre 2016**

Les membres ont reçu le projet du procès-verbal de la 113<sup>e</sup> assemblée régulière du mercredi 21 septembre 2016 avec la convocation.

***CECL161109-02***

*Sur une proposition de madame Geneviève Laporte, dûment appuyée par monsieur Nicolas Chamberland, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 113<sup>e</sup> assemblée régulière tenue le mercredi 21 septembre 2016.*

*Adoptée à l'unanimité.*

**115.4 Adoption du procès-verbal de la 114<sup>e</sup> assemblée extraordinaire tenue le mardi 19 octobre 2016**

Les membres ont reçu le projet du procès-verbal de la 114<sup>e</sup> assemblée extraordinaire du mardi 19 octobre 2016 avec la convocation.

***CECL161109-03***

*Sur une proposition de madame Martine Lavallée, dûment appuyée par monsieur Nicolas Chamberland, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 114<sup>e</sup> assemblée extraordinaire tenue le 19 octobre 2016.*

*Adoptée à l'unanimité.*

**115.5 Suite des procès-verbaux**

En suivi du questionnement soulevé par les membres sur le déficit de 28 000\$ pour le programme Techniques d'orthèses visuelles, monsieur Alain Lamarre indique que madame Fournier n'a pu effectuer la vérification.

**115.6 Parole à l'assemblée**

Aucune autre personne que les membres du conseil d'établissement n'assiste à la rencontre.

**115.7 Présentation du bilan 2015-2016 des centres d'aide à l'apprentissage et l'approche souhaitée pour développer un «Carrefour de l'apprentissage»**

*Invitée: Dominique Trudel, conseillère pédagogique*

Dominique Trudel informe les membres que l'an dernier était la 5<sup>e</sup> année soulignant la réorganisation des centres d'aide à l'apprentissage (CAA). De ce fait, elle présentera donc aux membres le bilan complet pour 2011-2016. Elle passe en revue l'évolution des CAA ainsi que les principales réalisations. Elle présente les orientations ainsi que les objectifs.

Aux termes de sa présentation, elle spécifie que le Cégep serait prêt pour développer un Carrefour de l'apprentissage qui comprendrait tous les CAA, afin d'offrir de l'aide à un plus grand nombre d'étudiants, mais qui offrirait aussi des services diversifiés et des méthodes variées d'apprentissage. Ce carrefour pourrait ainsi répondre aux départements qui n'ont pas de CAA et voir comment celui-ci pourrait les soutenir.

On souligne le bienfondé des centres d'aide qui favorisent la réussite des étudiants. De plus, les formations offertes aux tuteurs assurent d'excellentes conditions de succès tant pour les tuteurs que pour les tutorés.

**115.8 Adoption du Rapport d'évaluation du programme Design d'intérieur**

*Invités: Murielle Lanciault et Jean-Luc Trussart*

Monsieur Alain Lamarre explique le processus de révision de programme en lien avec la PIGeP.

Monsieur Jean-Luc Trussart informe les membres des différentes étapes qui ont mené à la présentation du rapport d'évaluation.

S'appuyant sur la *Politique institutionnelle de gestion des programmes d'études (PIGeP)*, la commission des études a recommandé en 2015-2016 l'évaluation du programme de *Design d'intérieur (570.E0)*. Le programme n'avait pas fait l'objet d'une évaluation locale depuis son implantation en 2006.

L'évaluation a tenu compte de la culture du programme, des intérêts et des préoccupations des différents intervenants impliqués. Ainsi, les membres de la direction, le personnel du Cégep, les étudiants et les diplômés ont participé au processus.

Des enjeux ont été dégagés et ont permis d'identifier les grandes lignes directrices de cette évaluation afin qu'elle réponde aux préoccupations de la communauté collégiale en ce qui concerne l'avenir du programme. Ces enjeux, examinés en relation avec les critères de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC), ont orienté les travaux de l'évaluation de programme.

Dans l'ensemble, l'évaluation atteste que le programme *Design d'intérieur* est de qualité.

L'analyse des différentes données a démontré que le programme est pertinent et prépare adéquatement l'étudiant au marché du travail. Toutefois, certaines analyses démontrent que la valorisation de la formation, notamment le profil de sortie et les activités de promotion, la révision de l'offre de formation, du choix des méthodes pédagogiques et le suivi de la réussite des étudiants pourraient faire l'objet d'améliorations. Plus particulièrement, il est proposé de revoir la charge de travail du programme pour soutenir la réussite des étudiants.

Certaines recommandations ont déjà été prises en compte par le département.

Un questionnement est soulevé en rapport au placement des étudiants dans leur domaine et la façon de compiler les données. Pour les prochaines évaluations, on indique qu'il pourrait être intéressant de questionner les finissants sur le nombre de diplômés travaillant à temps partiel.

**Attendu** que l'évaluation du programme *Design d'intérieur* a été réalisée en tenant compte des six critères de la CEEC : la pertinence, la cohérence, la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants, l'adéquation des ressources humaines et matérielles, l'efficacité et la qualité de la gestion du programme;

**Attendu** que l'évaluation atteste que, dans l'ensemble, le programme *Design d'intérieur* est de qualité;

**Attendu** que l'analyse des différentes données a démontré que le programme est pertinent et prépare adéquatement l'étudiant au marché du travail;

**Attendu** que le plan de travail assurera le suivi nécessaire à la mise en œuvre des recommandations du rapport d'évaluation auprès des acteurs concernés;

**Attendu** la recommandation favorable de la direction du collège constituant de L'Assomption;

**Attendu** l'avis favorable de la commission des études du 1<sup>er</sup> novembre 2016.

#### **CECL161109-04**

*Sur une proposition de madame Martine Lavallée, dûment appuyée par madame Mariline V. Dufour, il est résolu d'adopter le Rapport d'évaluation du programme Design d'intérieur.*

*Adoptée à l'unanimité.*

**115.9 Adoption de la révision de la grille du programme Techniques juridiques**

*Invités: Murielle Lanciault et Jean-Luc Trussart*

En 2013, dans le cadre de la mise en œuvre de la *Politique institutionnelle de gestion des programmes d'études (PIGeP)*, la commission des études et le conseil d'établissement ont recommandé l'adoption de l'évaluation du programme *Techniques juridiques (310.CO)*. L'une des recommandations consistait à « Analyser la possibilité d'ajouter des notions juridiques et des logiciels en droit notarial dans le programme ». De plus, une autre recommandation concernait la révision de certains plans-cadres, notamment ceux des cours *310-KVW-CA - Laboratoire de droit litigieux*, *310-KUH-CA - Recherche informatisée* et *310-KVP-CA - Préparation de la preuve à procès*.

La mise en œuvre de ces révisions a amené le comité de programme à recommander l'abolition du cours *310-KVP-CA - Préparation de la preuve à procès* afin de développer la compétence *045E : Préparation de la preuve à procès*, associée dans ce cours, aux autres cours de droit procédural. Cette abolition a permis de bonifier des heures en droit notarial et procédural.

Enfin, le comité de programme a profité de cette révision pour ajouter la compétence *0450 - Interprétation d'un texte législatif* au cours *310-KUH-CA - Recherche informatisée*.

***Attendu*** l'adoption du rapport d'évaluation du programme *Techniques juridiques (310.CO)* en 2013;

***Attendu*** que le rapport d'évaluation du programme *Techniques juridiques* recommandait certains changements à la grille de cours;

***Attendu*** que ces modifications visent à améliorer le programme d'études;

***Attendu*** la recommandation favorable de la direction du collège constituant de L'Assomption;

***Attendu*** l'avis favorable de la commission des études du 1<sup>er</sup> novembre 2016.

**CECL161109-05**

*Sur une proposition de monsieur Adel Omar Dahmane, dûment appuyée par madame Geneviève Laporte, il est résolu d'adopter la grille révisée du programme Techniques juridiques.*

*Adoptée à l'unanimité.*

**115.10 Adoption de la révision de la grille du programme Techniques de comptabilité et de gestion**

*Invités: Murielle Lanciault et Jean-Luc Trussart*

En 2014, dans le cadre de la mise en œuvre de la *Politique institutionnelle de gestion des programmes d'études (PIGeP)*, la commission des études et le conseil d'établissement ont adopté le rapport d'évaluation du programme *Techniques de comptabilité et de gestion (410.B0)*. L'une des recommandations de cette évaluation prévoyait :

Effectuer les analyses nécessaires pour implanter un stage crédité en TCG afin :

- A. D'intégrer au programme de formation le plein apport pédagogique associé au stage crédité;
- B. D'augmenter le nombre de stages disponibles aux étudiants, et ce, plus tôt dans le cursus;
- C. D'adopter une approche de stage alternance travail-études (ATE) et de stage crédité conforme à la pratique la plus courante du réseau collégial.

Conformément à cette recommandation, le comité de programme a adopté en juin 2016 une résolution pour implanter un stage crédité à la 6<sup>e</sup> session. Ce stage d'une durée de 180 heures sera précédé par deux stages facultatifs en alternance travail-études (ATE), offerts l'été, après la 2<sup>e</sup> et la 4<sup>e</sup> session. Pour permettre la tenue de ce stage, la durée de tous les cours de 75 heures et plus a été réduite d'une heure pour la période de laboratoire/stage.

Cette grille sera en vigueur à compter de l'automne 2017.

***Attendu l'adoption du rapport d'évaluation du programme Techniques de comptabilité et de gestion (410.B0) en 2014;***

***Attendu que le rapport d'évaluation du programme Techniques de comptabilité et de gestion (TCG) recommandait d'effectuer les analyses nécessaires pour implanter un stage crédité;***

***Attendu que le comité de programme a adopté en juin 2016 une résolution pour implanter un stage crédité à la 6<sup>e</sup> session;***

***Attendu que ces modifications visent à améliorer le programme d'études;***

***Attendu la recommandation favorable de la direction du collège constituant de L'Assomption;***

***Attendu l'avis favorable de la commission des études du 1<sup>er</sup> novembre 2016.***

**CECL161109-06**

*Sur une proposition de madame Francine Tellier, dûment appuyée par monsieur Nicolas Chamberland, il est résolu d'adopter la grille révisée du programme Techniques de comptabilité et de gestion.*

*Adoptée à l'unanimité.*

**115.11 Adoption de la révision des grilles 2014-2017 et 2015-2018 du programme Techniques d'orthèses visuelles**

*Invités: Murielle Lanciault et Jean-Luc Trussart*

**115.11.a Grille 2014-2017 du programme Techniques d'orthèses visuelles**

La grille du programme *Techniques d'orthèses visuelles* (160.A0) pour la cohorte 2014-2017 a été approuvée par les membres du Service des programmes, du Service de l'organisation scolaire, du département, du comité de programme, de la commission des études, du conseil d'établissement et par les responsables du Système des objets d'études collégiales (SOBEC) en 2014.

À l'automne 2016, le Service des programmes a constaté que la grille du programme ne respectait pas les prescriptions établies par le Ministère. Malgré le nombre d'unités conforme, le nombre d'heures-contact de la formation spécifique dans la grille de la cohorte 2014-2017 comporte 2025 heures alors que le devis ministériel en prescrit 2010. Rappelons que le nombre d'heures-contact équivaut à la somme du nombre d'heures de théorie et de laboratoire/stage.

Le 13 octobre 2016, lors de la transmission des cours de la session Hiver 2017, SOBEC a exigé de rétablir la situation en transférant 15 heures d'heures-contact de la sixième session dans les heures de travail personnel afin que la version locale respecte les prescriptions ministérielles et, surtout, de permettre la diplomation des étudiants.

La réduction des heures a été effectuée dans les heures de théorie du stage. L'impact et la pertinence de cette modification seront évalués lors du bilan d'implantation qui sera amorcé dès l'hiver 2017.

***Attendu*** que la grille du programme *Techniques d'orthèses visuelles* ne respecte pas les prescriptions établies par le Ministère;

***Attendu*** que le nombre d'heures-contact de la formation spécifique dans la grille de la cohorte 2014-2017 comporte 2025 heures alors que le devis ministériel en prescrit 2010;

***Attendu*** que SOBEC a exigé de rétablir la situation en transférant 15 heures d'heures-contact de la sixième session dans les heures de travail personnel afin que la version locale respecte les



*prescriptions ministérielles et, surtout, de permettre la diplomation des étudiants de la cohorte 2014-2017;*

**Attendu** *la recommandation favorable de la direction du collège constituant de L'Assomption;*

**Attendu** *l'avis favorable de la commission des études du 1<sup>er</sup> novembre 2016.*

### **CECL161109-07**

*Sur une proposition de madame Martine Lavallée, dûment appuyée par monsieur Adel Omar Dahmane, il est résolu d'adopter la grille révisée 2014-2017 du programme Techniques d'orthèses visuelles.*

*Adoptée à l'unanimité.*

#### **115.11.b Grille 2015-2018 du programme Techniques d'orthèses visuelles**

En marge des modifications de la grille du programme *Techniques d'orthèses visuelles* (160.A0) pour la cohorte 2014-2017, le comité de programme a recommandé d'officialiser l'entente intervenue entre les départements de *Sciences de la nature* et de *Techniques d'orthèses visuelles*, appuyée par la direction, pour la modification de la discipline porteuse du cours 101-VU3-CA – *Pathologies oculaires*.

De plus, ces instances ont également recommandé de rendre plus explicites sur la grille de cours les critères d'admissibilité de l'épreuve synthèse de programme qui précisent que l'étudiant doit avoir réussi ou être en voie de réussir tous les cours du programme.

Cette modification s'appliquera à la cohorte 2015-2018.

**Attendu** *qu'en marge des modifications de la grille pour 2014-2017, le comité de programme a recommandé d'officialiser l'entente intervenue entre les départements de Sciences de la nature et de Techniques d'orthèses visuelles, appuyée par la direction, pour la modification de la discipline porteuse du cours 101-VU3-CA – Pathologies oculaires;*

**Attendu** *également la recommandation de rendre plus explicites sur la grille de cours les critères d'admissibilité de l'épreuve synthèse de programme qui précisent que l'étudiant doit avoir réussi ou être en voie de réussir tous les cours du programme;*

**Attendu** *la recommandation favorable de la direction du collège constituant de L'Assomption;*

**Attendu** *l'avis favorable de la commission des études du 1<sup>er</sup> novembre 2016.*

**CECL161109-08**

*Sur une proposition de madame Martine Lavallée, dûment appuyée par madame Francine Tellier, il est résolu d'adopter la grille révisée 2015-2018 du programme Techniques d'orthèses visuelles.*

*Adoptée à l'unanimité.*

**115.12 Adoption du calendrier scolaire 2017-2018**

Monsieur Alain Lamarre rappelle que le conseil d'établissement doit, selon le Règlement no 1 de régie interne du Cégep régional de Lanaudière (article 6.06, alinéa 6), déterminer et approuver le calendrier scolaire du collège constituant dans le respect des balises administratives établies par le conseil d'administration à l'article 2.06 alinéa 9 dudit Règlement no 1 et sur avis favorable de la commission des études.

Le projet de calendrier pour l'année scolaire 2017-2018 respecte le Cadre général d'élaboration du calendrier scolaire du collège constituant de L'Assomption.

Les sessions d'automne et d'hiver débutent toutes deux un lundi et comptent chacune 83 jours répartis comme suit : 75 jours de cours, cinq jours d'examen, deux journées d'activités pédagogiques ainsi qu'une journée de rédaction en français.

Le calendrier des jours fériés du personnel administratif précise que les 2 janvier et 21 mai 2018 sont des journées fériées pour cette catégorie de personnel. Ce qui explique que les activités intersession débutent le 3 janvier 2018.

***Attendu que le calendrier scolaire 2017-2018 respecte le Cadre général d'élaboration du calendrier scolaire du collège constituant de L'Assomption;***

***Attendu la recommandation de la direction du collège constituant de L'Assomption;***

***Attendu l'avis favorable de la commission des études du 1<sup>er</sup> novembre 2016.***

**CECL161109-09**

*Sur une proposition de monsieur Adel Omar Dahmane, dûment appuyée par madame Mariline V. Dufour, il est résolu d'adopter le calendrier scolaire pour l'année scolaire 2017-2018.*

*Adoptée à l'unanimité.*

**115.13 Adoption des objectifs et des résultats attendus du plan stratégique 2015-2019 du cégep régional de Lanaudière à L'Assomption**

En avril 2015, le conseil d'administration adoptait, après avoir reçu des avis favorables des commissions des études et des conseils d'établissement, la phase I (orientations et axes de développement) du Plan stratégique 2015-2019 du Cégep régional de Lanaudière

Dans le cadre de la phase 2, qui s'est échelonnée tout au long de l'année 2015-2016, les collèges constituants et le siège social (incluant la Formation continue) ont été appelés à déterminer leurs propres objectifs et résultats attendus liés à ces orientations et axes de développement.

Au collège constituant de L'Assomption, une première activité de consultation s'est tenue lors de la journée pédagogique du 16 août dernier afin de recueillir les commentaires en vue de définir les objectifs et les résultats attendus pour notre collège.

À la lumière de cette consultation, le comité de pilotage a désigné trois personnes afin d'élaborer la version préliminaire qui a été soumise à la communauté du CRLA pour une deuxième consultation, soit en présentiel ou par courriel, les 5 et 6 octobre derniers. À la suite de cette deuxième étape, des modifications ont été apportées et la version finale a été retransmise à l'ensemble du personnel. Elle a été déposée au comité de direction puis à la commission des études du 1er novembre dernier.

Il revient au conseil d'établissement, après avoir reçu l'avis de la commission des études, d'adopter les objectifs et les résultats attendus spécifiques au collège constituant.

En février prochain, les conseils d'établissement de chacun des collèges constituants seront appelés à donner leur avis au conseil d'administration relativement à l'adoption du Plan stratégique global du Cégep régional de Lanaudière.

Monsieur Lamarre passe en revue brièvement le document et informe les membres que le plan stratégique s'étendra jusqu'en 2020 afin donner plus de temps pour la réalisation des objectifs et des résultats.

***Attendu*** la phase 1 du plan stratégique 2015-2019 adoptée par le conseil d'administration en avril 2015;

***Attendu*** les consultations menées par la direction du collège constituant de L'Assomption dans le cadre de la phase 2 afin de déterminer les objectifs et résultats attendus spécifiques au collège.

**CECL161109-10**

*Sur une proposition de madame Geneviève Laporte, dûment appuyée par madame Francine Tellier, il est résolu d'adopter les objectifs et les résultats attendus spécifiques au collège constituant de L'Assomption.*

*Adoptée à l'unanimité.*

**115.14 Recommandations à formuler au conseil d'administration pour l'émission de diplômes au Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption**

***Attendu** les dispositions de l'article 9 de la PIEA du collège constituant de L'Assomption qui précise que «Le directeur des études recommande les étudiants admissibles à l'obtention du diplôme d'études collégiales (DEC), du diplôme de spécialisation d'études techniques (DSET) ou d'une attestation d'études collégiales (AEC), et il soumet sa recommandation au conseil d'établissement pour une recommandation aux instances appropriées»;*

***Attendu** les dispositions de l'article 32 du Règlement sur le régime des études collégiales;*

***Attendu** la recommandation favorable de la direction du collège constituant de L'Assomption.*

**CECL161109-11**

*Sur une proposition de monsieur Adel Omar Dahmane, dûment appuyée par monsieur Nicolas Chamberland, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière afin de recommander au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur de décerner le diplôme d'études collégiales aux étudiantes et étudiants dont le nom apparaît sur la liste du lot suivant:*

- **CA2016091301**

*Adoptée à l'unanimité.*

***Attendu** les dispositions de l'article 9 de la PIEA du collège constituant de L'Assomption qui précise que « Le directeur des études recommande les étudiants admissibles à l'obtention du diplôme d'études collégiales (DEC), du diplôme de spécialisation d'études techniques (DSET) ou d'une attestation d'études collégiales (AEC), et il soumet sa recommandation au conseil d'établissement pour une recommandation aux instances appropriées »;*

***Attendu** les dispositions de l'article 33 du Règlement sur le régime des études collégiales;*

***Attendu** la recommandation favorable de la direction du collège constituant de L'Assomption.*

**CECL161109-12**

*Sur une proposition de madame Mariline V. Dufour, dûment appuyée par madame Geneviève Laporte, il est résolu de recommander au conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière de décerner une attestation d'études collégiales aux étudiantes et étudiants dont les noms figurent en annexe à l'original du procès-verbal de la présente assemblée et qui ont atteint les objectifs de leur programme.*

*Adoptée à l'unanimité.*

**115.15 Rapport de la direction**

Monsieur Alain Lamarre fait part des principales activités qui ont eu lieu depuis la dernière réunion du conseil d'établissement.

**115.16 Autres points**

Sans objet.

**115.17 Information**

Sans objet.

**115.18 Dépôt de documents**

Sans objet.

**115.19 Prochaine assemblée**

La prochaine assemblée du conseil d'établissement se tiendra le mercredi 8 février 2017.

**115.20    Levée de l'assemblée**

***CECL161109-13***

*Sur une proposition de madame Francine Tellier, il est résolu à l'unanimité de lever la séance à 20h12.*

*Adoptée à l'unanimité.*

---

Monsieur Alain Lamarre  
Directeur  
Cégep régional de Lanaudière à  
L'Assomption

---

Monsieur Clément Limoges  
Vice-président du conseil d'établissement  
Cégep régional de Lanaudière à  
L'Assomption

*/cg*